FormaV

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général SVT + SES, veuillez visiter :
bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Sciences économiques et sociales

Session 2025 • Amérique du Nord

Code sujet **25-SESPE2** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Mobilité sociale dans la société française contemporaine
1 réponses • sujet p. 2–4

Épreuve composée — Politique européenne de la concurrence, engagement politique et effets du commerce international
4 réponses • sujet p. 5–9

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Mobilité sociale dans la société française contemporaine

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4

> Comment expliquer la mobilité sociale dans la société française contemporaine ? Ce sujet comporte trois documents.

Introduction. La mobilité sociale désigne le changement de position sociale d’un individu. Elle est dite intergénérationnelle lorsque la position d’une personne est comparée à celle de ses parents, et intragénérationnelle lorsqu’on étudie les changements de position au cours de sa propre vie. Elle peut être verticale, si le changement correspond à une hausse ou à une baisse dans la hiérarchie sociale, ou horizontale, si la position change sans déplacement hiérarchique net. La mobilité observée ne signifie pas nécessairement que les chances d’accéder aux différentes positions sont devenues plus égales : elle peut notamment venir de la transformation de la structure des emplois. Comment expliquer alors les trajectoires de mobilité dans la société française contemporaine, et pourquoi la position des parents continue-t-elle d’influencer celle des enfants ? On montrera d’abord que les transformations de la structure socioprofessionnelle engendrent des déplacements entre catégories, puis que les diplômes peuvent favoriser la mobilité, tandis que les inégalités de ressources et la reproduction sociale continuent de peser sur les destinées.

I. Les transformations de la structure des emplois entraînent une mobilité structurelle.

La mobilité structurelle est la part de la mobilité intergénérationnelle liée à l’évolution du nombre d’emplois disponibles dans les différentes catégories socioprofessionnelles. Quand certaines catégories se développent et que d’autres reculent, les enfants ne peuvent pas tous occuper les mêmes positions que leurs parents : des changements de catégorie sont nécessaires, indépendamment d’une éventuelle évolution de l’égalité des chances.

Le document 3 montre, entre 1982 et 2021, une importante transformation de la structure socioprofessionnelle des personnes en emploi. La part des agriculteurs diminue fortement, d’environ 8 % à environ 1 %. Celle des ouvriers recule également, d’environ 30 % à moins de 20 %. À l’inverse, la part des cadres progresse nettement, d’environ 8 % à plus de 20 %, et celle des professions intermédiaires augmente, passant d’environ 19 % à plus de 20 %, avec des variations au cours de la période. La part des employés atteint plus de 30 % à certains moments avant de reculer et de finir autour de 26 %. Ces évolutions, lisibles sur le graphique et donc à interpréter comme des ordres de grandeur, traduisent notamment la diminution de l’emploi agricole et ouvrier et le développement des emplois tertiaires et plus qualifiés. Elles modifient la répartition des positions auxquelles les générations peuvent accéder et provoquent ainsi de la mobilité structurelle.

Le document 1 donne un exemple de mobilité intergénérationnelle : il présente, pour les hommes français âgés de 35 à 59 ans en 2022, la catégorie socioprofessionnelle de l’homme selon celle de son père. Les pourcentages d’une ligne correspondent aux destinées des hommes dont le père appartient à la catégorie indiquée. Ainsi, parmi les fils d’agriculteurs exploitants, 28,3 % sont eux-mêmes agriculteurs, tandis que 16,1 % sont cadres et professions intellectuelles supérieures et 15,4 % exercent une profession intermédiaire. La contraction de l’emploi agricole contribue à expliquer pourquoi beaucoup de fils d’agriculteurs occupent une autre catégorie que leur père. De même, parmi les fils d’employés et d’ouvriers peu qualifiés, 14,0 % sont cadres et 19,2 % exercent une profession intermédiaire. Le développement relatif des catégories de cadres et de professions intermédiaires rend possibles de tels déplacements, sans que le tableau permette à lui seul d’en attribuer chaque cas à la seule transformation de l’emploi.

Il faut donc distinguer la mobilité observée de la fluidité sociale. La fluidité désigne le degré d'égalité des chances relatives d'accéder à une position selon l'origine sociale, en tenant compte des changements de structure des emplois. Une société peut connaître beaucoup de mobilité parce que ses emplois se transforment, sans que les chances relatives des enfants issus de catégories différentes deviennent pour autant plus égales. Le document 3 décrit les évolutions de la structure des emplois, mais ne permet pas de calculer la part exacte de la mobilité qui relève des transformations structurelles.

II. L'élévation du niveau de diplôme peut ouvrir des possibilités de mobilité, mais les ressources familiales contribuent à la reproduction sociale.

L'expansion scolaire et l'élévation du niveau de diplôme peuvent favoriser la mobilité sociale. Les diplômes permettent en effet de certifier des qualifications et conditionnent souvent l'accès à des emplois qualifiés. Le document 2 montre qu'en 2022 les personnes des groupes d'âge les plus jeunes sont, en moyenne, davantage diplômées que celles des groupes plus âgés. Parmi les femmes de 25 à 34 ans, 76,0 % ont au moins le baccalauréat, contre 45,0 % des femmes de 55 à 64 ans ; parmi les hommes, les proportions sont respectivement de 70,2 % et 38,9 %. Pour les diplômés du supérieur, les écarts sont également importants : 54,0 % des femmes de 25 à 34 ans en détiennent un, contre 28,4 % des femmes de 55 à 64 ans ; chez les hommes, ces parts sont de 46,6 % et 26,9 %.

Ces écarts entre groupes d'âge sont cohérents avec l'allongement des études et la massification de l'enseignement. L'obtention d'un diplôme supérieur peut accroître les possibilités d'accéder à des professions qualifiées, alors que les transformations de la structure socioprofessionnelle, observées dans le document 3, ont notamment favorisé le développement des catégories de cadres et de professions intermédiaires. Il faut toutefois rester prudent : le document 2 compare des groupes d'âge à une date donnée, et ne suit pas les mêmes individus au fil du temps. Il ne croise pas non plus le diplôme avec l'origine sociale et la position professionnelle. Il montre une différence de niveau de diplôme selon l'âge, mais ne prouve pas à lui seul que la hausse des diplômes cause les mobilités observées.

En outre, l'accès aux diplômes et la réussite scolaire demeurent socialement différenciés. Les familles disposent de ressources économiques, culturelles et relationnelles inégales. Le temps et les moyens consacrés aux études, l'aide au travail scolaire, la connaissance des filières et des règles d'orientation, ou encore la possibilité de financer des études longues peuvent influencer les parcours. Les enfants des milieux favorisés ont ainsi plus souvent accès aux ressources valorisées par l'école et aux diplômes qui facilitent l'accès aux emplois qualifiés. Les inégalités scolaires peuvent donc contribuer à la persistance des écarts de position sociale entre origines différentes.

Le document 1 met en évidence une forte association entre la position du père et celle du fils. Parmi les fils de cadres et professions intellectuelles supérieures, 51,1 % appartiennent à la même catégorie, alors que 26,3 % de l'ensemble des hommes observés sont cadres. De même, 28,3 % des fils d'agriculteurs sont agriculteurs, contre 2,3 % de l'ensemble des hommes. Ces comparaisons montrent que les destinées ne sont pas indépendantes de l'origine sociale et sont compatibles avec une reproduction sociale importante. La transmission de ressources économiques, culturelles ou relationnelles peut contribuer à cette continuité, mais le tableau ne permet pas d'isoler ni de mesurer chacun de ces mécanismes.

La reproduction n'est cependant pas une destinée inévitable : le document 1 montre également des changements de catégorie. La mobilité peut être ascendante, descendante ou horizontale selon la position de départ et celle d'arrivée. Ainsi, parmi les fils de cadres, 13,3 % sont employés ou ouvriers qualifiés et 4,5 % employés ou ouvriers peu qualifiés. Les trajectoires dépendent donc à la fois de l'origine sociale, des parcours scolaires, des ressources familiales et de l'évolution des emplois.

Conclusion. La mobilité sociale dans la société française contemporaine s'explique d'abord par les transformations de la structure socioprofessionnelle : le recul de l'agriculture et des emplois ouvriers et le développement des catégories de cadres et de professions intermédiaires entraînent des changements de

position entre générations. L'élévation du niveau de diplôme peut aussi faciliter l'accès aux emplois qualifiés. Cependant, les ressources familiales et les inégalités de parcours scolaires continuent d'influencer les chances d'accès aux positions sociales. Les données montrent donc à la fois des mobilités et une reproduction sociale importante. Il convient enfin de ne pas confondre mobilité observée et fluidité sociale : une partie des déplacements résulte de la transformation des emplois et ne démontre pas, à elle seule, une égalisation des chances relatives.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La mobilité sociale s'explique par la combinaison des transformations de la structure des emplois, de l'expansion scolaire et des parcours individuels. La baisse de l'emploi agricole et ouvrier et la progression des catégories de cadres et de professions intermédiaires entraînent une mobilité structurelle. L'élévation du niveau de diplôme peut faciliter l'accès aux emplois qualifiés. Toutefois, les écarts de destinées selon la catégorie socioprofessionnelle du père montrent que l'origine sociale reste associée à la position atteinte par les enfants. La mobilité observée ne suffit donc pas à conclure à une égalité accrue des chances : elle coexiste avec une reproduction sociale importante.

Épreuve composée

None points

Politique européenne de la concurrence, engagement politique et effets du commerce international

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Question Question

Sujet p. 5

> Présentez deux modalités d'intervention de la politique européenne de la concurrence.

La politique européenne de la concurrence vise à préserver le fonctionnement concurrentiel du marché unique. Deux modalités d'intervention sont le contrôle des pratiques anticoncurrentielles et le contrôle des concentrations.

1. Le contrôle des pratiques anticoncurrentielles. La Commission européenne peut enquêter sur les entreprises et sanctionner les ententes, par exemple lorsque des concurrents s'accordent sur les prix ou se répartissent les marchés. Elle peut également sanctionner l'abus de position dominante : une entreprise en position de force ne doit pas utiliser celle-ci pour évincer des concurrents ou empêcher l'accès au marché. Ces interventions visent à empêcher que des entreprises limitent artificiellement la concurrence et imposent des prix ou des conditions défavorables aux consommateurs et aux autres entreprises.

2. Le contrôle des concentrations. La Commission examine certaines opérations de fusion ou de rachat susceptibles de réduire fortement la concurrence sur un marché. Elle peut les autoriser, éventuellement sous conditions, ou les interdire si elles risquent de créer ou de renforcer une position dominante au détriment de la concurrence. Ce contrôle permet donc d'intervenir avant la réalisation éventuelle des effets anticoncurrentiels.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La politique européenne de la concurrence intervient notamment en sanctionnant les ententes et les abus de position dominante, et en contrôlant les fusions et acquisitions susceptibles de réduire la concurrence.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Question 1.

Sujet p. 6

> À l'aide du document, vous montrerez que l'adhésion à une organisation syndicale dépend de l'âge. (2 points)

Pour vérifier si l'adhésion syndicale dépend de l'âge, on compare, dans le graphique, la part des salariés de chaque tranche d'âge qui déclarent adhérer à un syndicat en 2019. Le document indique 2,7 % pour les moins de 30 ans, 8,1 % pour les 30-39 ans, 12,6 % pour les 40-49 ans et 14,7 % pour les 50 ans ou plus.

Le taux augmente donc à chaque tranche d'âge présentée. Entre les moins de 30 ans et les 50 ans ou plus, l'écart est de 12 points de pourcentage : 14,7 - 2,7 = 12. Le taux observé chez les 50 ans ou plus représente environ 5,4 fois celui des moins de 30 ans : 14,7 / 2,7 ≈ 5,4.

Le document met ainsi en évidence une association entre l'âge et l'adhésion syndicale : dans ces catégories, les salariés plus âgés adhèrent davantage. Cette comparaison descriptive ne suffit toutefois pas à démontrer que l'âge, à lui seul, cause les écarts observés.

RÉPONSE À RETENIR

En 2019, l'adhésion syndicale augmente avec l'âge dans le document : 2,7 % des salariés de moins de 30 ans adhèrent, contre 8,1 % des 30-39 ans, 12,6 % des 40-49 ans et 14,7 % des 50 ans ou plus.

Question 2.

Sujet p. 6

À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez l'influence de l'âge sur l'engagement politique. (4 points)

L'engagement politique désigne les actions par lesquelles les individus participent à la vie collective ou cherchent à influencer les décisions publiques. Il ne se limite pas au vote : il peut aussi prendre la forme du militantisme, de la participation à une manifestation ou de l'adhésion à une organisation. Le document précise que l'adhésion syndicale constitue une forme d'engagement associatif.

Les taux du document varient nettement avec l'âge : en 2019, 2,7 % des salariés de moins de 30 ans adhèrent à un syndicat, contre 14,7 % de ceux de 50 ans ou plus. Cette différence peut s'expliquer en partie par le cycle de vie. Les salariés plus âgés ont souvent une expérience professionnelle plus longue et ont eu davantage d'occasions de rencontrer des représentants syndicaux, de connaître l'action collective et de s'intégrer à des réseaux professionnels. Leurs situations professionnelles et les enjeux auxquels ils sont confrontés peuvent également favoriser certaines formes d'engagement.

L'âge peut aussi être associé à un effet de génération : des personnes nées à des périodes différentes ont été socialisées dans des contextes politiques, syndicaux et professionnels distincts, et peuvent donc avoir des habitudes ou des formes privilégiées d'engagement différentes. De plus, les jeunes peuvent s'engager autrement, par exemple dans des mobilisations ponctuelles ou des campagnes en ligne, sans adhérer à un syndicat. Le graphique mesure uniquement l'adhésion syndicale des salariés : il ne mesure ni toutes les formes d'engagement politique, ni l'engagement des personnes qui ne sont pas salariées.

Enfin, une différence entre tranches d'âge ne permet pas d'isoler un effet causal de l'âge. Les écarts observés peuvent aussi être liés à la catégorie socioprofessionnelle, au secteur d'activité, à la stabilité de l'emploi ou à d'autres caractéristiques. L'âge est donc associé à des formes et à des niveaux différents d'engagement, sans déterminer mécaniquement l'engagement de chaque individu.

RÉPONSE À RETENIR

Le document montre une association nette entre l'âge et l'adhésion syndicale : le taux passe de 2,7 % chez les salariés de moins de 30 ans à 14,7 % chez ceux de 50 ans ou plus. Le cycle de vie, l'expérience professionnelle et les différences de socialisation entre générations peuvent contribuer à expliquer cette variation. Cependant, l'adhésion syndicale n'est qu'une forme d'engagement politique et les données ne permettent pas d'attribuer les écarts à l'âge seul.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Question Sujet

Sujet p. 7, 8, 9

Cette partie comporte trois documents. À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez les effets induits par le commerce international.

Introduction. Le commerce international désigne les échanges de biens et de services entre pays. Il s'est développé avec l'ouverture des économies, la réduction de certains obstacles aux échanges et l'internationalisation de la production. Ces échanges peuvent élargir les marchés et améliorer l'accès des

consommateurs aux biens, mais leurs effets varient selon les pays, les entreprises et les travailleurs. Comment le commerce international transforme-t-il la production, le pouvoir d'achat et la répartition des revenus ? Il peut créer des gains économiques, mais ceux-ci sont inégalement répartis et peuvent s'accompagner de coûts pour certains secteurs et catégories de travailleurs.

Le commerce international favorise la spécialisation et peut soutenir la production et le pouvoir d'achat. Selon la théorie des avantages comparatifs, les pays ont intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles leur coût d'opportunité est relativement plus faible, puis à échanger. L'accès à des marchés plus vastes permet aux entreprises d'accroître leurs débouchés et peut favoriser des économies d'échelle. La concurrence étrangère peut aussi inciter les entreprises à innover et à améliorer leur productivité. Pour les consommateurs, les importations peuvent élargir le choix et faire baisser les prix.

Le document 3 illustre la baisse de certains prix en France. Entre 1994 et 2014, la part des importations dans la consommation passe d'environ 10 % à 17 %, tandis que celle des importations provenant de pays à bas salaire passe de 2 % à 7 %. Le document indique que ces biens sont 40 % moins chers que les produits équivalents fabriqués en France. Les auteurs estiment que les importations provenant de pays à bas salaire ont réduit l'inflation des prix à la consommation de 0,17 point par an sur la période. Plus précisément, l'effet de substitution de biens importés aux biens produits en France représente -0,05 point par an, dont -0,04 point pour l'habillement et les chaussures ainsi que l'ameublement et l'équipement ménager. Toutes choses égales par ailleurs, ces baisses de prix soutiennent le pouvoir d'achat des consommateurs.

Les gains et les coûts du commerce sont toutefois inégalement répartis. La concurrence des importations peut fragiliser des entreprises et les salariés des secteurs exposés, lorsque les produits importés concurrencent directement leur production. Certaines activités peuvent se contracter ou être délocalisées, ce qui peut entraîner des pertes d'emploi et des difficultés de reconversion. À l'inverse, les consommateurs bénéficient de prix plus faibles, les entreprises qui utilisent des biens importés comme intrants peuvent réduire leurs coûts, et les secteurs exportateurs peuvent obtenir de nouveaux débouchés. Les gains peuvent ainsi être diffus, tandis que les pertes sont parfois concentrées dans certains secteurs, métiers ou territoires. La formation et l'accompagnement des reconversions, ainsi que les politiques de redistribution, peuvent contribuer à limiter les coûts d'ajustement et à mieux répartir les gains.

Le document 1 montre qu'en Chine, pendant la période d'ouverture commerciale amorcée à la fin des années 1970, la part du revenu national détenue par les 10 % les plus aisés augmente d'environ 27 % en 1978 à environ 42 % en 2019. Celle détenue par les 50 % les plus modestes diminue d'environ 25 % à environ 13 %. Cette évolution est compatible avec une répartition inégale des fruits de la croissance et de l'intégration aux échanges : certaines entreprises, certains travailleurs qualifiés ou les détenteurs de capitaux peuvent en tirer davantage profit que d'autres. Toutefois, le document présente une évolution concomitante et ne démontre pas que l'ouverture commerciale est, à elle seule, la cause de la hausse des inégalités. Les réformes économiques, les changements technologiques, les politiques publiques et les transformations de l'emploi peuvent également jouer un rôle.

Le commerce international peut enfin contribuer à modifier les inégalités entre pays, sans faire disparaître les inégalités internes. La croissance de pays émergents intégrés aux échanges peut rapprocher leurs revenus moyens de ceux des pays plus riches et réduire les écarts entre pays. Le document 2 indique que la part des inégalités globales attribuable aux inégalités entre pays passe de 11 % en 1820 à 57 % en 1980, puis à 32 % en 2020. En 2020, elle représente donc environ un tiers des inégalités globales, le reste provenant des inégalités au sein des pays. Le recul de la composante entre pays depuis 1980 est compatible avec le rattrapage de certains pays, parmi lesquels la Chine, dont la croissance s'est accompagnée d'une ouverture commerciale. Mais cette évolution ne permet pas d'attribuer le rattrapage au seul commerce international. En outre, la prépondérance des inégalités internes en 2020 montre qu'une réduction des écarts entre pays peut coexister avec de fortes inégalités au sein de ceux-ci.

Conclusion. Le commerce international peut soutenir la spécialisation, la production et la productivité, élargir le choix des consommateurs et réduire certains prix. Il peut aussi accompagner le rattrapage de pays intégrés aux échanges. Cependant, il transforme la répartition des activités et des revenus : certains secteurs et travailleurs sont exposés à la concurrence, tandis que d'autres entreprises et groupes bénéficient de nouveaux débouchés ou de coûts réduits. Les documents mettent en évidence des évolutions des prix et des inégalités, mais ne prouvent pas que le commerce international est l'unique cause de ces évolutions. Ses effets dépendent donc des caractéristiques des économies et des politiques qui accompagnent ces transformations.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le commerce international peut élargir les débouchés, soutenir la productivité, diversifier le choix des consommateurs et réduire certains prix. Il peut aussi favoriser le rattrapage de certains pays. Mais ses effets sur les revenus et l'emploi sont inégaux : des secteurs et des travailleurs exposés peuvent subir des pertes, tandis que d'autres entreprises et consommateurs bénéficient des échanges. Les documents établissent des évolutions concomitantes, sans démontrer une causalité unique du commerce international.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-sciences-eco-sociales-2025-amerique-nord-2bis-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.